



**CÉSAR  
DES LYCÉENS  
2021**

**MODE D'EMPLOI**



## **LA CÉRÉMONIE DES CÉSAR RÉCOMPENSE LES TALENTS ET LES ŒUVRES FRANÇAISES QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE CINÉMATOGRAPHIQUE ÉCOULÉE.**

Chaque année, les membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma - appelée aussi Académie des César - distinguent celles et ceux qui leur ont paru les plus remarquables dans les nombreux métiers du cinéma : réalisation, scénario, musique, interprétation, montage, image, costumes, décors, son, etc.

Les César assurent ainsi visibilité, émulation et dynamisme, dans un secteur de la création fondamental pour le rayonnement culturel français en Europe et dans le monde.

Pour fédérer les jeunes générations autour du cinéma français et continuer à en faire un mode d'expression privilégié de leur créativité, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma et le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports se sont associés en 2019 pour mettre en place le César des Lycéens.

Aux prix prestigieux qui font la légende des César (Meilleur Film, Meilleure Réalisation, Meilleure Actrice, Meilleur Acteur, etc.) s'ajoute donc désormais un César des Lycéens, distinguant l'un des cinq films nommés en 2021 dans la catégorie "Meilleur Film".

Cette action éducative est menée en partenariat avec le CNC, la FNCF et l'Entraide Cinéma.

Constitués en jury, les lycéens peuvent ainsi :

- s'engager dans un événement culturel majeur leur permettant d'affirmer un choix réfléchi ;
- se passionner pour la création cinématographique contemporaine française ;
- développer leur esprit critique et leur jugement ;
- partager leur sensibilité cinématographique avec les professionnels et le public.

## **LE CÉSAR DES LYCÉENS**

- s'inscrit dans l'engagement des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture en faveur de l'accès à tous les élèves à une éducation artistique, culturelle et sensorielle de qualité ;
- renforce la place du cinéma et de l'éducation à l'image dans la formation des élèves.
- enrichit les différents dispositifs d'éducation au cinéma existants : École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, Prix Jean Renoir des lycéens et diffusion de courts et de longs métrages via la plateforme Lumni Cinéma (France Télévisions).



**CHAQUE ANNÉE, DES LYCÉENS DE TERMINALES GÉNÉRALES, TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELLES, EN TOUT LIEU DU TERRITOIRE, SE CONSTITUERONT EN JURY POUR DÉCERNER LE CÉSAR DES LYCÉENS.**

### **POSTULER ET ÊTRE SÉLECTIONNÉ DANS LE JURY**

Cette année, pour participer avec leur classe au César des Lycéens, les professeurs volontaires devaient s'inscrire avant le 25 juin 2020, via un formulaire en ligne, disponible sur la page dédiée du site Eduscol : [eduscol.education.fr/cesar-des-lyceens/](https://eduscol.education.fr/cesar-des-lyceens/)

Le professeur référent devait remplir un dossier qui pouvait être valorisé par :

- l'existence d'un enseignement "cinéma" dans l'établissement ;
- la richesse des projets cinématographiques de l'établissement ;
- le partenariat de l'établissement avec une salle de cinéma ;
- la qualité des installations de projection dans l'établissement.

Toutes les classes de terminales générales, technologiques et professionnelles pouvaient postuler. Une attention particulière a été portée aux candidatures des classes de lycées professionnels et d'outre-mer.

Le ministère de l'Éducation nationale a procédé ensuite à la sélection des 2000 élèves qui constituent le jury. La liste des classes retenues a été communiquée aux établissements avant le 3 juillet 2020. Une réunion d'information et d'échanges pour les enseignants des classes sélectionnées sera organisée en visioconférence le 3 février 2021.



## ORGANISATION

### **VOIR, ÉCHANGER, CHOISIR**

Le 10 février 2021, jour de la Conférence de Presse d'Annonce des Nominations 2021, les cinq films en lice pour le César du Meilleur Film seront dévoilés.

### **LE VOTE POUR LE CÉSAR DES LYCÉENS 2021 SE FERA SUR CES CINQ FILMS NOMMÉS PAR LES 4286 PROFESSIONNELS DE L'ACADÉMIE DES ARTS ET TECHNIQUES DU CINÉMA.**

Une commission de l'Education nationale (Inspection générale et Direction générale de l'enseignement scolaire) visionnera les films. Le cas échéant, ils signaleront la sensibilité possible d'un public majoritairement mineur à certaines images ou certains propos dans les films.

Des dossiers pédagogiques à destination des professeurs référents seront rédigés par des auteurs sous l'égide de cette commission et édités par Réseau Canopé.

À partir de l'annonce des cinq films en lice pour le César du Meilleur Film (le mercredi 10 février 2021), les lycéens pourront commencer avec le professeur référent à visionner ces films, de préférence dans une salle de cinéma, ou à défaut en vidéoprojection en utilisant la plateforme de visionnage sécurisée César 2021 mise en place pour les membres de l'Académie. L'organisation des visionnages est laissée à l'appréciation des chefs d'établissement.

Le tarif des places de cinéma est fixé à 4 euros par élève et accompagnateur (dans la limite de 2 accompagnateurs), facturé 3 euros grâce au soutien de l'Entraide Cinéma.

Les académies rembourseront 2 euros par élève aux établissements, pris en charge par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports. Le reste à charge des établissements scolaires est donc de 1 euro par élève et accompagnateur.

Le visionnage des films par les classes se fait sous l'entière responsabilité du professeur. Ce dernier est libre de montrer ou de ne pas montrer certains films qu'il jugerait difficilement accessibles à ses élèves.

À la suite de chaque projection, le professeur organise une séance de discussion et de réflexion afin de permettre qu'au sein de chaque classe, éventuellement d'une classe à l'autre, les lycéens échangent leur point de vue, partagent leur expérience de spectateur, défendent leurs goûts.

La mobilisation des professionnels du cinéma ou des partenaires culturels des classes est bienvenue pour accompagner les lycéens dans la maturation et l'affirmation de leur choix.

### **VOTER**

Le vote s'effectue à partir d'une plateforme sécurisée, mise à la disposition du professeur référent.

Chaque professeur référent dispose d'un code personnel qui lui permet, en compagnie des élèves, de saisir le nombre de voix attribuées par la classe à chacun des cinq films.

### **LE SCRUTIN EST OUVERT SELON LE MÊME CALENDRIER QUE CELUI DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE, C'EST-À-DIRE DU LUNDI 15 FÉVRIER AU VENDREDI 12 MARS 2021 À 16H00 (LE JOUR DE LA 46<sup>e</sup> CÉRÉMONIE DES CÉSAR).**

La confidentialité du vote est assurée avec la même rigueur que le vote des membres de l'Académie.



## ***PARTICIPER À LA CÉRÉMONIE DE REMISE DU CÉSAR DES LYCÉENS***

Le lauréat du César des Lycéens sera annoncé lors de la Cérémonie des César le vendredi 12 mars. Le César lui sera remis à cette occasion.

Par la suite, une cérémonie sera organisée en présence du ministre de l'Éducation nationale et de la Présidente et du Vice-Président de l'Académie des César dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne le 31 mars 2021.

À cette occasion, sera organisé un débat entre des lycéens et le lauréat - inscription dans la limite des places disponibles entre le 15 février et le 15 mars auprès de [cesardeslyceens@education.gouv.fr](mailto:cesardeslyceens@education.gouv.fr)

En raison de la crise sanitaire, la capacité d'accueil sera réduite. Le nombre d'élèves pouvant être accueillis par classe sera communiqué aux enseignants en fonction de la situation sanitaire.

La cérémonie sera retransmise en direct pour permettre à l'ensemble des élèves impliqués de la suivre.

Les frais de déplacement des élèves et de leurs enseignants sont à la charge des académies et/ou des établissements.

Le règlement du César des lycéens est disponible sur le site dédié :

<https://eduscol.education.fr/cid129947/cesar-des-lyceens.html>

## ***ET ENSUITE ?***

Suite à la cérémonie de remise du César des Lycéens, le lauréat sera invité, selon ses disponibilités, à participer à des masterclass, autour de ce prix et de son film, vouées à être diffusées plus largement auprès de classes de lycéens étendues au-delà des participants au vote.



**CALENDRIER**

**MERCREDI 3 JUIN 2020 :**

Ouverture des candidatures

**JEUDI 25 JUIN 2020 :**

Clôture des inscriptions en ligne

**VENDREDI 3 JUILLET 2020 :**

Annnonce des classes participantes

**MERCREDI 3 FÉVRIER 2021 :**

Réunion en visioconférence des professeurs référents des classes retenues

**MERCREDI 10 FÉVRIER 2021 :**

Conférence de Presse d'Annonce des Nominations organisée par l'Académie des César

**LUNDI 15 FÉVRIER 2021 :**

Diffusion des dossiers pédagogiques de chaque film auprès des professeurs référents

**DU LUNDI 15 FÉVRIER  
AU LUNDI 15 MARS**

Inscription pour la cérémonie à la Sorbonne le 31 mars

**DU MERCREDI 10 FÉVRIER  
AU VENDREDI 12 MARS 2021 À 16H :**

Visionnage des films, débats et vote

**VENDREDI 12 MARS 2021 :**

- 16h : clôture du scrutin
- 21h : début de la 46<sup>e</sup> Cérémonie des César  
Annnonce du lauréat du César des Lycéens

**MERCREDI 31 MARS 2021 :**

Cérémonie de remise du César des Lycéens et rencontre-débat avec le lauréat et son équipe, à l'Université Paris-Sorbonne (47 rue des Écoles, 75005 Paris)



## **CÉSAR DES LYCÉENS 2019**

**JUSQU'À LA GARDE** de Xavier Legrand

Mercredi 13 mars 2019, au sein du Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, le tout premier César des Lycéens a été remis à l'équipe du film JUSQU'À LA GARDE et son réalisateur Xavier Legrand, accompagné de l'un de ses acteurs, Thomas Gioria.



## **CÉSAR DES LYCÉENS 2020**

**HORS NORMES** d'Éric Toledano et Olivier Nakache

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma ont annoncé le 4 mars 2020 que le César des Lycéens 2020 était décerné au film HORS NORMES, réalisé par Éric Toledano et Olivier Nakache et produit par Nicolas Duval Adassovsky.

Le César des Lycéens a été attribué par un corps électoral de 1 743 élèves de terminale, suite à un vote qui s'est déroulé, tout comme le vote des membres de l'Académie, entre le vendredi 3 février et le vendredi 28 février 2020 à 16h00.

La remise du César des Lycéens s'est effectuée le mercredi 11 mars 2020 au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, à l'occasion d'une rencontre-débat entre des lycéens et les réalisateurs



Devant 600 élèves de terminale ayant participé au vote et représentant les 54 lycées généraux, technologiques et professionnels situés sur tout le territoire métropolitain, en Angleterre et à Mayotte, Xavier Legrand et Thomas Gioria se sont vus remettre la statuette des mains de deux lycéens, entourés du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, M. Jean-Michel Blanquer, et du Président de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, M. Alain Terzian.

Éric Toledano et Olivier Nakache, en présence du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, M. Jean-Michel Blanquer, de la Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, Mme Sophie Cluzel, de la Présidente de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, Mme Margaret Menegoz et des acteurs Reda Kateb, Benjamin Lesieur et Bryan Mialoundama.

Par la suite, 8 rencontres à distance ont été organisées sur la plateforme Ma Cl@sse virtuelle du CNED entre Éric Toledano, Olivier Nakache et plus de 700 lycéens de toute la France.



**LAURÉATS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES**



**CONTACTS**

# Lycéens **CÉSAR**2021



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ministère  
de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports  
110 rue de Grenelle, 75007 Paris  
cesardeslyceens@education.gouv.fr

[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



Académie des César  
11 rue de l'Avre, 75015 Paris  
info@academie-cinema.org

[academie-cinema.org](http://academie-cinema.org)